



**FEUILLE DE LIAISON ET D'INFORMATION**

**RENSEIGNEMENTS  
PRATIQUES**

**MAIRIE**

N° d'appel d'urgence (état civil )

le samedi matin de 9h30 à 12h :

06.77.67.37.85

**SERVICES DE GARDE**

**Médecins de garde :**

**EN CAS D'URGENCE**

**APPELEZ LE 15 !**



**Pharmacies :**

**Mardi 25 mars :**

**LE MAT** ó 9, rue Croix au Lin ó St Pol de Léon.

☎ 02.98.69.02.88.

**Mercredi 26 mars :**

**LE BOT** ó 24, rue Gen. Leclerc ó St Pol de Léon.

☎ 02.98.69.00.49.

**Judi 27 mars :**

**Pharmacie du Léon** ó Centre Commercial, Place de l'Évêché ó St Pol de Léon.

☎ 02.98.69.01.42.

**Du 28 mars au 3 avril :**

**VITEL** ó 16, rue de St Pol de Léon ó Berven.

☎ 02.98.69.98.09.

**Du 4 au 10 avril :**

**ROSEC** ó 3, rue Plouescat ó Cléder.

☎ 02.98.69.41.71.

**ETAT CIVIL**

**Naissance :**



**Juluan BALNOIS**, né le 26 février, fils de Didier et Violaine, 163, rue de Perrugant.

**Yanis KERDILES**, né le 12 mars, fils de Pascal et de Nathalie, Kéradennec.

**Gabriel AUTRET**, né le 16 mars, fils de Michel et Cathy, 86, rue de Poulgueuen.

**Elyana ROLLAND**, née le 16 mars, fille

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008**

**LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL EST INSTALLE**



*Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales, se sont réunis vendredi 21 mars, dans la salle du Conseil. Il a été procédé à l'élection du Maire et des cinq adjoints. Monsieur Bernard LE PORS a été élu Maire.*

*Henri LE GOFF, Françoise LE FUSTEC, André JEZEQUEL, Marie-Ange LE STER ET Jean Marc TANGUY ont été élus en qualité d'adjoints au Maire.*

**LE MOT DU MAIRE**

Les santécoises et les santécois ont voté massivement à l'occasion des élections municipales (79% au 1<sup>er</sup> tour et 82% au 2<sup>ème</sup> tour) et ont clairement exprimé une forte volonté de changement en élisant 17 candidats de notre liste « SANTEC AUTREMENT » et 2 candidats de la liste du Maire sortant.

C'est donc une page qui se tourne avec l'arrivée de cette nouvelle équipe qui mettra en ÷uvre les principes qu'elle n'a cessé de prôner durant toute la campagne ; à savoir l'écoute, le dialogue et la concertation, que ce soit avec la population, les associations, les compétences locales ou le personnel communal.

Il est bien sûr évident que tous les programmes engagés (boulodrome, maison des associations...) seront menés à bien et que, bien entendu, la construction de l'école se fera, mais si besoin, des modifications ou des réaménagements ou la recherche de nouvelles subventions pourraient intervenir pour en limiter le coût.

Nous sommes là pour construire avec chacun d'entre vous et pour chacun d'entre vous, une commune ouverte et solidaire dans laquelle il fera bon vivre.

Vous aurez à vos côtés une équipe déterminée, enthousiaste et compétente qui sait combien sa tâche sera ardue, mais qui s'est déjà retroussée les manches pour se mettre au travail sans compter. Je tiens à assurer à Jean Pierre RUMAYOR et à Jean Claude LARRIEU que le droit de l'opposition sera scrupuleusement respecté. Mais, connaissant leur grande valeur morale et civique, j'espère avant tout que l'on travaillera ensemble, en bonne intelligence, avec le but commun de servir SANTEC.

En ce qui me concerne, je mesure avec beaucoup d'émotion et de reconnaissance l'honneur que vous me faites de m'élire Maire de SANTEC.

En retour, je ferai tout pour me montrer digne de cette confiance que vous m'avez accordée en commençant par être disponible.

A cet égard, avec mon employeur (que je tiens à remercier pour sa grande compréhension), j'ai déjà pris la disposition d'aménager mon temps de travail soupagement, et je vous fais ÷ores et déjà savoir que je serai présent et au travail dans ma commune les lundis, les mercredis (toute la journée) et le samedi matin et bien entendu à chaque occasion nécessaire.

Ma grande ambition pour SANTEC est de réunir tous les habitants autour de valeurs fondamentales que sont la solidarité, le respect, le dialogue et la tolérance.

Et je m'engage, à l'image de toute notre équipe, à n'avoir pour seule ligne de conduite que le service de l'intérêt général avec compétence et gentillesse.

Le Maire,  
Bernard LE PORS

**ELECTIONS MUNICIPALES  
des 9 et 16 mars 2008**

LES RESULTATS DU 1<sup>ER</sup> TOUR

Nombre d'électeurs inscrits	<b>1967</b>
Nombre de votants	<b>1552</b>
Nombre d'enveloppes et de bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes	<b>1552</b>
Blancs/nuls	<b>49</b>
Exprimés	<b>1503</b>
Taux participation	<b>78,90%</b>

5 sièges ont été pourvus au 1<sup>er</sup> tour

Les élus du 1 <sup>er</sup> tour	Nbre de voix
DEPRAETRE Pascale	762
HANTSMETZGER Stéphane	778
LE GOFF Henri	804
LE PORS Bernard	834
RUMAYOR Jean Pierre	771

LES RESULTATS DU 2<sup>ème</sup> TOUR

Candidats	Nbre de voix
<b>BELLEC Jean-Louis</b>	<b>800</b>
CASTEL Jean-François	719
CASTEL Yvon	727
CREUSE Alain	676
<b>CUEFF Joseph</b>	<b>794</b>
<b>DELVIGNE Pascale</b>	<b>803</b>
DIROU Patricia	752
<b>EVEN Emilie</b>	<b>775</b>
HENRY Christian	758
<b>JEZEQUEL André</b>	<b>804</b>
<b>LARRIERU Jean Claude</b>	<b>790</b>
LE COZ Philippe	748
<b>LE FUSTEC Françoise</b>	<b>820</b>
<b>LE GAD Didier</b>	<b>818</b>
<b>LE STER Marie-Ange</b>	<b>816</b>
<b>MOAL Julie</b>	<b>808</b>
PARISOT François	769
PAYSSAN Michel	755
<b>PERON Ronan</b>	<b>794</b>
PIRON Franck	731
PLEYBER Michel	696
<b>PRIGENT Annie</b>	<b>828</b>
QUERE Isabelle	760
QUIMERCH Sylvie	727
ROHOU Félix	772
<b>SANGANI Jean-Marc</b>	<b>781</b>
<b>TANGUY Jean-Marc</b>	<b>838</b>
TOUX Gwenael	732

13 candidats de la liste « Santec autrement » et 1 candidat de la liste « Santec avenir » ont été élus au 2<sup>ème</sup> tour des municipales. (taux de participation 81.70%).

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 MARS 2008**

(extrait du conseil)

Lors de la séance du Conseil municipal du 6 mars 2008, il a été voté :

**AFFAIRES FINANCIERES**

FINANCES : EXERCICE 2007

LES COMPTES ADMINISTRATIFS

*Pour mieux comprendre :*

*Le compte administratif est le bilan financier de la comptabilité communale pour l'exercice écoulé, tenu par la mairie. Le compte de gestion est le même bilan financier tenu par la trésorerie à la perception de Saint Pol de Léon. Les deux comptes doivent être en concordance.*

Comptes Administratifs  
et de gestion 2007

De la commune :

Le conseil a voté à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2007, qui peuvent se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Rappel exercice 2006	
Résultat exercice 2006 excédent	<b>+ 206 716.33p</b>
Affectation du résultat 2006 en 2007	<b>-206 716.33p</b>
Soit après affectation	0p
Exercice 2007	
Dépenses 2007	<b>- 1 486 820.96 p</b>
Recettes 2007	<b>+ 1 841 718.28 p</b>
<b>EXCEDENT 2007</b>	<b>+ 354 897.32 p</b>
Soit au 31/12/2007 UN RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE de	
<b>Excédent de</b>	<b>+ 354 897.32 p</b>

Section d'Investissement :

Rappel exercice 2006	
Résultat exercice 2006 déficit	<b>- 236 322.67p</b>
Exercice 2007	
Dépenses 2007	<b>- 555 798.84p</b>
Recettes 2007	<b>+ 533 402.52 p</b>
<b>EXCEDENT 2007</b>	<b>- 22 396.32p</b>
Soit au 31/12/2007 UN RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE DE	
<b>Déficit de</b>	<b>- 258 719.99 p</b>

Soit un résultat cumulé au 31/12/07 de :  
**+ 96 178.33 euros**

Du camping :

Le conseil a voté le compte administratif et le compte de gestion 2007, qui peuvent se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Rappel exercice 2006	
Résultat exercice 2006 excédent	<b>+8 222.93p</b>
Affectation du résultat 2006 en 2007	<b>- 8 222.93p</b>
Soit après affectation	0p
Exercice 2007	
Dépenses 2007	<b>- 32 364.83 p</b>
Recettes 2007	<b>+ 35 292.70 p</b>
<b>EXCEDENT 2007</b>	<b>+ 2 927.87 p</b>
Soit au 31/12/2007 UN RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE de	
<b>Excédent de</b>	<b>+ 2 927.87 p</b>

Section d'Investissement :

Rappel exercice 2006	
Résultat exercice 2006 déficit	<b>+ 14 681.96p</b>
Exercice 2007	
Dépenses 2007	<b>- 1 210.00p</b>
Recettes 2007	<b>+ 8 222.93 p</b>
<b>EXCEDENT 2007</b>	<b>+ 7 012.93 p</b>
Soit au 31/12/2007 UN RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE DE	
<b>Déficit de</b>	<b>+ 21 694.89 p</b>

Soit un résultat cumulé au 31/12/07 de :  
**+ 24 622.76 euros**

Du lotissement Mer et Soleil :

Le conseil a voté le compte administratif et le compte de gestion 2007, qui peuvent se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement :

Rappel exercice 2006	
Résultat exercice 2006 excédent	<b>+0.00p</b>
Affectation du résultat 2006 en 2007	<b>0p</b>
Soit après affectation	<b>+0.00p</b>
Exercice 2007	
Dépenses 2007	<b>- 0.00 p</b>
Recettes 2007	<b>+ 0.00 p</b>
<b>EXCEDENT 2007</b>	<b>- 0.00 p</b>
Soit au 31/12/2007 UN RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE de	
<b>Excédent de</b>	<b>0 p</b>

Section d'Investissement :

Rappel exercice 2006	
Résultat exercice 2006 excédent	<b>+ 17 359.28p</b>
Exercice 2007	
Dépenses 2007	<b>- 76 194.02p</b>
Recettes 2007	<b>+ 58 834.74 p</b>
<b>DEFICIT 2007</b>	<b>- 17 359.28 p</b>
Soit au 31/12/2006 UN RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE DE	
<b>de</b>	<b>+ 0.00 p</b>

**FINANCES EXERCICE 2008**

**Taux d'imposition 2008**

Taxes	Taux	
	2007	2008
Taxe d'habitation	13.33%	<b>13.33%</b>
Taxe foncière (bâti)	18.60%	<b>18.60%</b>
Taxe foncière (non bâti)	41.52%	<b>41.52%</b>

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition des taxes communales au niveau de l'année 2007.

## LES BUDGETS 2008

### **Pour mieux comprendre :**

Le vote du budget primitif est l'acte essentiel du conseil municipal, car il détermine la liste des opérations ainsi que leur financement pour une année. Le budget est un état de prévision des recettes et des dépenses pour une année donnée. La recherche de l'équilibre budgétaire, à respecter impérativement, conduit à de nombreux arbitrages. C'est là une des missions essentielles du conseil municipal.

### Les dépenses de fonctionnement

Elles regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires à la bonne marche des services communaux. Elles sont constituées des charges à caractère général (ce qui est utilisé par les services communaux dans leur fonctionnement), des charges de personnel, des subventions au fonctionnement d'organismes tel que le CCAS, le SIVU centre de secours, les subventions aux associations, de l'autofinancement (pour participer aux dépenses d'investissement) et des charges financières.

### Les dépenses d'investissement

Elles regroupent les dépenses liées à l'entretien du patrimoine de la commune, aux réalisations (constructions de voiries, de bâtiments), aux achats de matériels, de machines, de mobilier. Ces dépenses ne sont pas récurrentes contrairement aux dépenses de fonctionnement.

## Budgets Primitifs 2008 de la Commune :

### Section de Fonctionnement :

DEPENSES		
	Chapitres	EUROS
011	Charges à caractère général (dont entretien de voirie, de bâtiments, charge d'électricité, d'eau, de carburant, d'assurances, de téléphone)	471 396.00
012	Charges de personnel	571 333.00
014	Atténuation de charges	50.00
65	Charges de gestion courante (dont subventions aux associations, au SDIS, au CCAS, à l'école privée, indemnités d'usage)	34 392.28
66	Charges financières	88 514.00
67	Charges exceptionnelles	27 555.31
68	Dotations aux amortissements	31 918.32
022	Dépenses imprévues	1 000.00
023	Virement à la section investis.	9 919.09
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 545 606.00</b>

RECETTES		
	Chapitres	EUROS
70	Produits des services	68 300.00
73	Impôts et taxes	76 5371.00
74	Dotations-participations	680 615.00
75	Autres produits	26 500.00
76	Produits financiers	20.00
77	Produits exceptionnels	500.00
013	Atténuations de charges	4 300.00
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 545 606.00</b>

### Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	EUROS
Dépenses	<b>1 811 504.41</b>
Recettes	<b>1 811 504.41</b>

### Du camping :

Le conseil a approuvé le budget primitif 2008 du camping, qui peut se résumer comme suit :

### Section de Fonctionnement :

Dépenses : **39 955.00**Euros,  
Recettes : **39 955.00**Euros,

### Section d'investissement :

Dépenses : **24 622.76** Euros,  
Recettes : **24 622.76** Euros,

## ACQUISITIONS DE BIENS

Monsieur le Maire a été autorisé à réaliser l'acquisition de l'ancien local utilisé par la SNSM, sis rue des Albatros en Santec, cadastré section AE n°49, pour une contenance de 42 CA au prix de 7 000.00 euros net vendeur.

Ce local, pourra être transformé pour accueillir des sanitaires publics et éventuellement un petit local commercial qui serait mis en location pour la saison estivale.

Les élus ont aussi voté l'acquisition pour le compte de la commune, des parcelles cadastrées section AZ n°371 et 372, pour une contenance totale de 26a07ca, au prix de 5 214.00 euros net vendeur. Ces deux parcelles qui pourront servir de stationnement naturelle à proximité de la plage du Billou.

## INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

L'assemblée délibérante a approuvé l'acquisition d'un serveur « proliant ML 350 G5 », d'un onduleur et d'un lecteur de sauvegarde, auprès de la société MVI de Gouesnou, pour un coût TTC de 9 702.96 euros.

## NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Les membres du Conseil Municipal

- se sont prononcés pour arrêter le montant de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux à 2 279 000.00 euros HT.
- Ont voté un avenant n°1 pour modifier l'article AE3 de l'acte d'engagement.
- Ont voté une modification de l'article AE4 de l'acte d'engagement, de manière à fixer le forfait définitif de rémunération prévu au contrat de maîtrise d'œuvre à 328 279.00 euros HT.

Le conseil a également décidé le recours à la procédure négociée organisée conformément aux dispositions des articles 65 et 66 du Code des Marchés publics, pour la consultation des entreprises, pour les marchés de travaux relatifs à l'opération concernée.

Le pouvoir adjudicateur a été autorisé à lancer la consultation des entreprises et à émettre un avis d'appel public à la concurrence, conformément aux conditions prévues à l'article 40 du Code des Marchés Publics.

## PLAN LOCAL D'URBANISME

les élus ont approuvé les modifications apportées au règlement et au rapport de présentation du PLU de façon à restreindre la constructibilité de la zone 1 AUL du Dossen sise dans la bande littorale des 100 mètres, au seul centre de glisse et de voile de la base nautique du Dossen.

## CONVENTION

### Contrat d'association 2008 avec NDL :

Le conseil a approuvé le versement d'une somme de 58 540.28 € à l'école N.D. de Lourdes dans le cadre du contrat d'association. Le conseil a précisé que le coût pour la commune, d'un enfant scolarisé dans les écoles de Santec est de 922.74 euros pour l'année.

## AFFAIRES SOCIALES

### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

#### AIDE A DOMICILE FINANCEE PAR LA CAF

Vous traversez peut-être des changements au sein de votre famille, heureux ou non, mais qui perturbent l'organisation en place pour vos enfants. Savez-vous que vous pouvez être épaulé pour y faire face ?

Pour apporter un « coup de pouce » lors des moments décisifs, un soutien temporaire, sous la forme d'aides à domicile, peut vous être attribué.

Ces aides, assumées par des associations conventionnées ont un coût. Suivant les situations et le motif du besoin, la Caf peut prendre en charge une partie de ce coût.

La participation de la Caf peut intervenir pour financer une aide à domicile lors d'une grossesse, naissance ou adoption, de la séparation des parents, d'un décès ou de la maladie et dans le cas de familles nombreuses. Elle peut également vous accompagner lors de la reprise d'emploi ou de formation professionnelle.

Le financement de la Caf est fonction de votre quotient familial\* qui est calculé par rapport à vos revenus et à la composition de votre famille. Il est versé directement à l'association qui le déduit de votre facture.

La Caf du Nord-Finistère a signé une convention avec les associations « Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) » et « Aide à Domicile 29 (AD29) ». Ce sont les deux seules structures avec lesquelles vous pouvez bénéficier d'un financement de la Caf. Pour avoir plus d'information et connaître vos droits à l'aide à domicile, vous devez contacter directement les associations.

Contacts :

- ADMR, rue Gustave Eiffel, ZI de Penhoat, BP 8, 29680 PLABENNEC.  
☎ 02.98.37.99.99.
- AD29, 3 rue Jules Ferry, 29223 BREST Cedex 2.  
☎ 02.98.44.52.10.

\*vous pouvez connaître votre quotient familial sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou en demandant une attestation sur le serveur vocal au 0820.25.29.10. (0,112h la 1<sup>ère</sup> minute puis 0,009h).

### TRANSPORT DES PERSONNES EN DIFFICULTES SOCIALES

#### CARTE ACTUEL

La SNCF en partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne lance la carte ACTUEL afin de faciliter l'accès des personnes qui sont en situation difficile, au transport. Cette carte a été conçue

bénéficiaires de l'AAH), elle vous permet de bénéficier de 75% de réduction sur l'ensemble de vos trajets en train et car TER Bretagne.

La carte ACTUEL est personnelle, délivrée gratuitement et envoyée directement à votre domicile.

Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en Bretagne depuis plus de 4 mois (catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8) non indemnisés ou indemnisés en dessous de 80% du SMIC (728h net/mois), aux bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique, aux bénéficiaires de minima sociaux tels que le RMI, RMA, API, AAH, ASV (Allocation Supplémentaire Vieillesse), aux personnes en parcours d'insertion (Contrat d'Accompagnement vers l'emploi, Contrat d'Avenir, CIVIS).

Pour vous renseigner sur la carte ACTUEL ou sur le traitement de votre dossier :

0810 61 68 61

[www.region-bretagne.fr](http://www.region-bretagne.fr)  
[www.ter-sncf.com/bretagne](http://www.ter-sncf.com/bretagne)

#### CARTE DE TRANSPORT « AIDE A LA MOBILITE »



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1998, le Conseil Général a mis en place une tarification spécifique destinée à favoriser l'accès des personnes les plus défavorisées de notre département aux transports collectifs de compétence départementale.

Au tarif de 0.75 euros le trajet, vous avez accès à toutes les lignes du réseau Penn Ar Bed sur présentation d'une carte qui vous sera délivrée dans votre mairie.

Sont bénéficiaires de cette carte :

- Les allocataires du RMI
- Les demandeurs d'emploi dont le montant des Assédic est inférieur à 80% du SMIC net
- Les bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés)
- Les bénéficiaires d'un CES
- Les bénéficiaires d'un CEC
- Les bénéficiaires de l'API (Allocation Parents isolés)

La carte est nominative, individuelle et valable pour une période de 6 mois.

Les pièces à produire sont les suivantes :

- 1 justificatif de domicile
- 1 photo d'identité
- La notification des allocations ou des salaires
- Le contrat de travail pour les titulaires d'un CES ou d'un CEC
- Si vous êtes marié, la photocopie des 3 derniers bulletins de salaire de votre conjoint.

Pour connaître le réseau Penn Ar Bed

## SECOURS POPULAIRE



Comme tous les ans, le Secours Populaire prépare le séjour d'enfants en famille de vacances.

Si vous êtes prêts à partager votre maison ou votre lieu de vacances avec un enfant de 6 à 10 ans pendant 15 à 18 jours, le Secours Populaire est là pour organiser cet accueil bénévole.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Andrée au 02.98.44.48.90. (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h).

## EMPLOI

### LES MARDIS DE L'AGRICULTURE DE MORLAIX ET SA REGION

Venez découvrir plus de 80 métiers de l'agriculture ainsi que les formations correspondantes le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à 14 heures à la Chambre d'agriculture de Morlaix ou de St Pol de Léon.

- 8 avril : Chambre d'Agriculture de St Pol de Léon, Kergompez
- 13 mai : Chambre d'Agriculture de Morlaix, Z.I. de Kérivin
- 10 juin : Chambre d'Agriculture de St Pol de Léon, Kergompez

Inscriptions et renseignements auprès de l'Association Emploi Formation :

☎ 02.98.64.67.96

☎ 02.98.29.12.60

## VIE ASSOCIATIVE

### JUMELAGE SANTEC/ST JEAN D'AULPS



Les enfants santécois accompagnés de leurs amis jovanéciens lors du séjour qui s'est déroulé pendant les vacances de février.

Le prochain voyage à St Jean d'Aulps est prévu pour le week end de l'Ascension, du mercredi 30 avril au soir jusqu'au lundi 4 mai au matin.